

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/DOM/2
7 avril 2004

(04-1572)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Par des communications de sa Mission permanente datées du 19 avril, du 8 mai et du 14 juin 2001, la République dominicaine a notifié, ainsi qu'il est indiqué ci-après, ses lois et réglementations sur la propriété intellectuelle, au titre de l'article 63:2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC):

- On trouvera à l'annexe I les "Principales lois et réglementations consacrées à la propriété intellectuelle".
- Les réponses de la République dominicaine à la liste de questions concernant les moyens de faire respecter les droits.¹

¹ Voir le document IP/N/6/DOM/1.

ANNEXE I

**PRINCIPALES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS CONSACRÉES
À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- Loi n° 20-00 du 18 avril 2000 sur la propriété industrielle²
Promulguée le 8 mai 2000. Publiée au Journal officiel n° 10044 du 10 mai 2000.
- Loi n° 65-00 du 26 juillet 2000 sur le droit d'auteur³
Promulguée le 21 août 2000. Publiée au Journal officiel n° 10056 du 24 août 2000.
- Règlement d'application n° 408-00 du 11 août 2000 de la Loi sur la propriété industrielle⁴
- Règlement d'application n° 362-01 du 14 mars 2001 de la Loi sur le droit d'auteur⁵

² Voir le document IP/N/1/DOM/I/1.

³ Voir le document IP/N/1/DOM/C/1.

⁴ Voir le document IP/N/1/DOM/I/2.

⁵ Voir le document IP/N/1/DOM/C/2.